Pourquoi faire grève ?

Raison n°1 : Avoir un salaire à la hauteur des pays de l'OCDE

La France loin derrière au sein de l'UE

Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du premier degré sont payés 16% de moins que la moyenne des pays de l'Union européenne, soit une différence de plus de 390 euros par mois !

3 968€ mensuels en Allemagne, 2 492€ en Finlande (soit quasiment la moyenne de l'UE à 2 495€) et seulement 2 102€ en France !

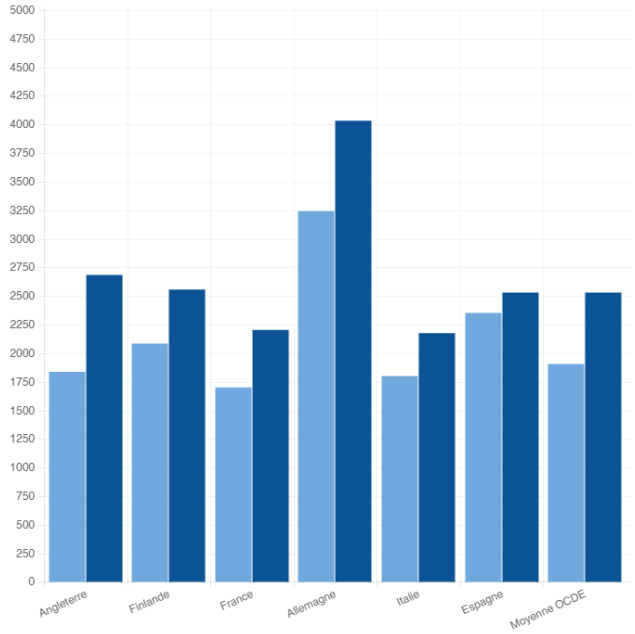

Après 15 ans d'exercice, les enseignants du primaire français sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

4 032€ mensuels en Allemagne, 2 557€ en Finlande et seulement 2 204€ en France !

Raison n°2 : Avoir un salaire à la hauteur du reste de la fonction publique

Inégalités salariales dans la fonction publique

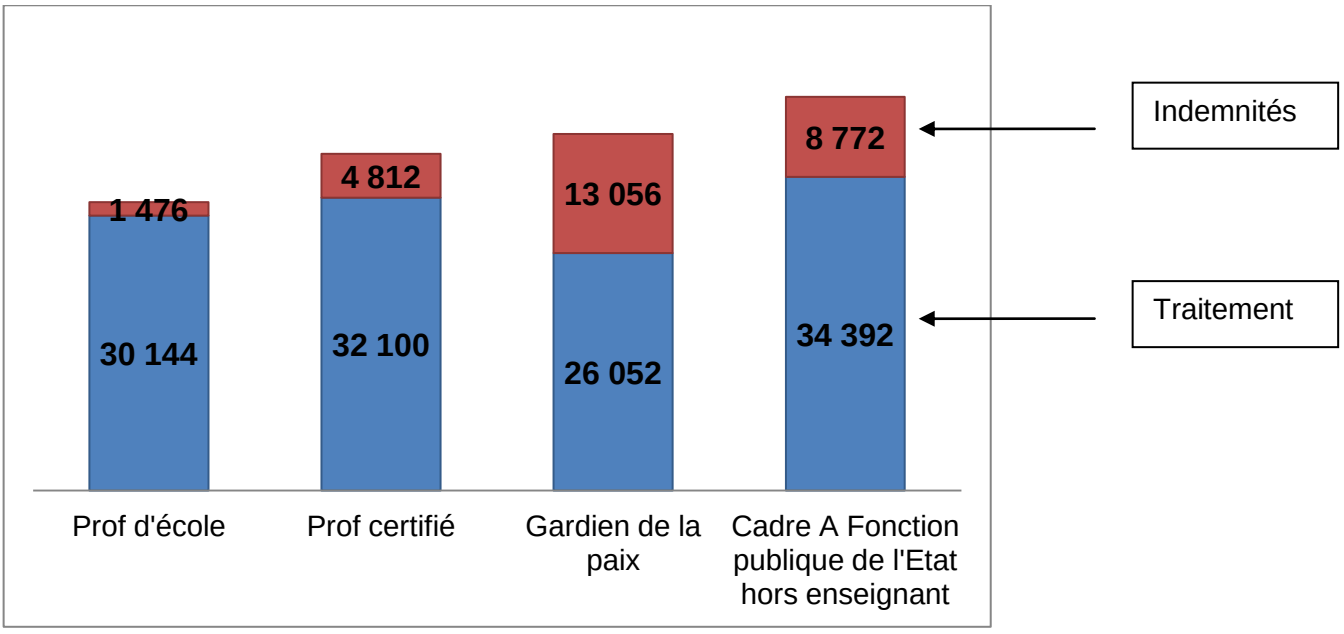

Source : bilan annuel de la Fonction publique 2014

Raison n°3 : Obtenir l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE

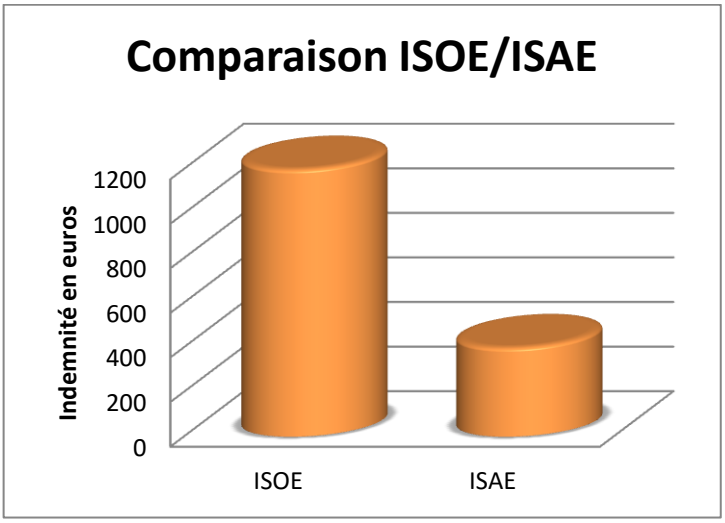

Toujours bloqué à 400 euros par an, le montant de l'ISAE reste très insuffisant et encore loin de l'ISOE du second degré à 1 200 euros. Alors que toutes les statistiques sur le temps de travail montrent que les PE travaillent plus que les certifiés, ces derniers touchent une prime trois fois supérieure !

Raison n°4 : Rattraper la baisse de notre pouvoir d'achat

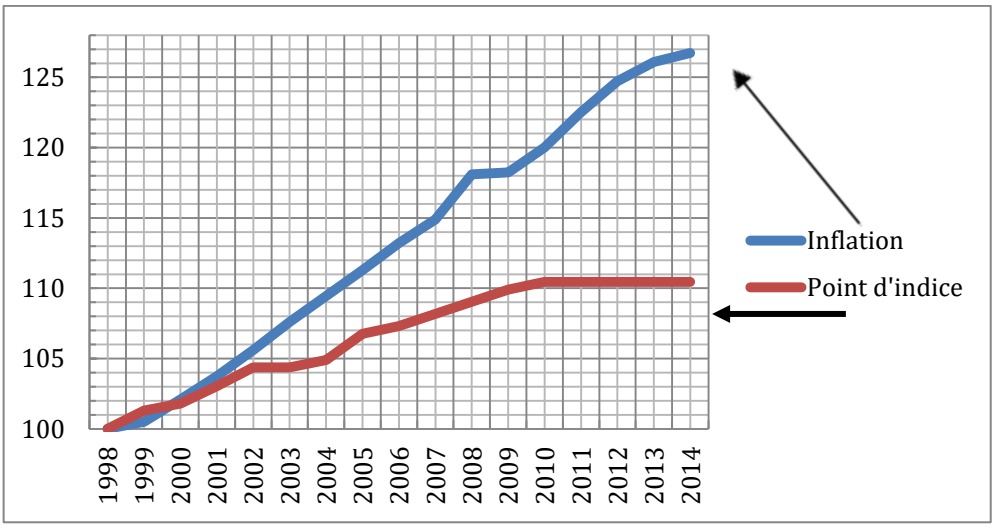

La baisse relative du point d'indice ou « perte du pouvoir d'achat »

Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000. Les traitements nets en euros constants ont reculé de 16 %.

Aujourd'hui le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective, par la valeur du point qui augmenterait et compenserait la hausse des prix, mais il repose uniquement sur l'avancement individuel.
Une perte de pouvoir d'achat qui s'effectue tout au long de la carrière. Depuis 15 ans, les carrières reculent sous le poids de l'inflation. L'avancement ne permet plus de contrer le recul de pouvoir d'achat.

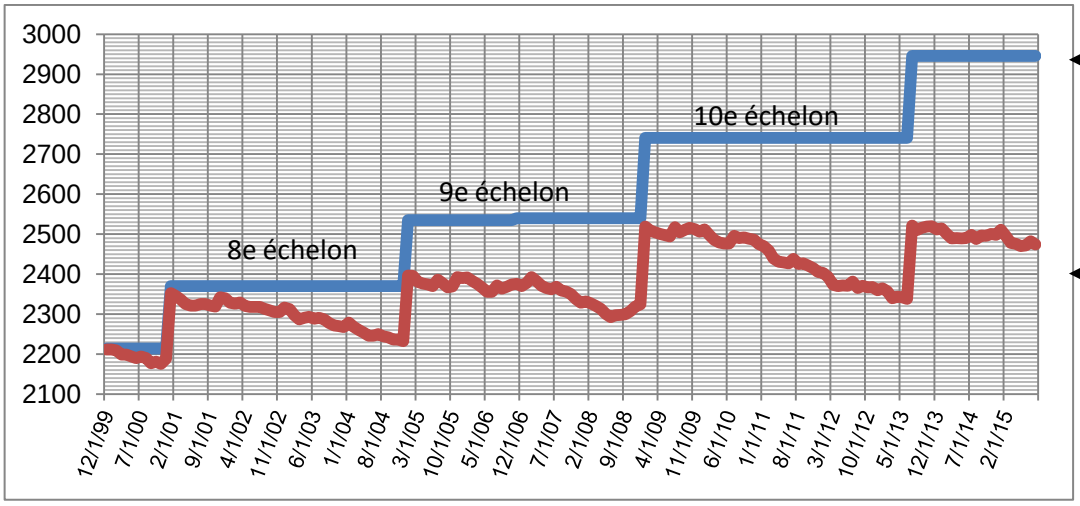

le salaire d'une carrière de PE au choix.

la même carrière impactée par l'inflation et l'augmentation des cotisations retraites.

Une différence saisissante !
Depuis 15 ans, nos carrières reculent à l'image d'un escalator qui descend mécaniquement sous le poids de l'inflation.

Une hausse des cotisations retraites actée jusqu'en 2020

Année	Taux	Hausse annuelle
2014	9,14 %	0,38
2015	9,54 %	0,4
2016	9,94 %	0,4
2017	10,29 %	0,35
2018	10,56 %	0,27
2019	10,83%	0,27
2020	11,10 %	0,27

Suite à la réforme des retraites de 2010, amplifiée par celle de 2014, l'augmentation du prélèvement pour pension civile passe progressivement de 7,85% en 2010 à 11,1% en 2020. Cette hausse de cotisation conjuguée au gel du point entraine une baisse mécanique des salaires chaque 1er janvier.

Pertes cumulées depuis juillet 2010 pour les PE selon l'échelon

	échelon	indice	perte mensuelle brute due à l'inflation	perte mensuelle brute due aux cotisations retraites	pertes mensuelles brutes cumulées
classe normale	3	*432*	-115 €	-42 €	**-157 €**
	4	*445*	-118 €	-43 €	**-162 €**
	5	*458*	-122 €	-45 €	**-166 €**
	6	*467*	-124 €	-45 €	**-170 €**
	7	*495*	-132 €	-48 €	**-180 €**
	8	*531*	-141 €	-52 €	**-193 €**
	9	*567*	-151 €	-55 €	**-206 €**
	10	*612*	-163 €	-60 €	**-222 €**
	11	*658*	-175 €	-64 €	**-239 €**
HC	5	*695*	-185 €	-68 €	**-252 €**
	6	*741*	-197 €	-72 €	**-269 €**
	7	*783*	-208 €	-76 €	**-284 €**

Gel du point d'indice au 1er juillet 2010

Indice Insee des prix hors tabac en juillet 2010 (base 100 en 1998) : 119,68
Indice Insee des prix hors tabac en juin 2015 : 126,55

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000641194

Soit une hausse de l'indice des prix de **+5,74%** depuis juillet 2010

Hausse des cotisations retraites depuis le 1er janvier 2011

Hausse cumulée des cotisations du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2016 : **+2,1%**

Un partage des richesses en défaveur des fonctionnaires

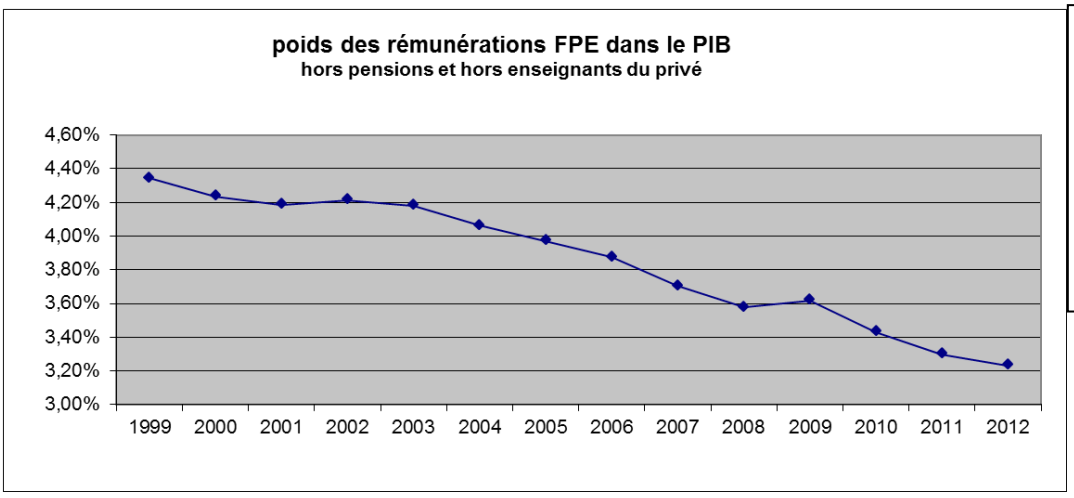

La rémunération des fonctionnaires de l'Etat rapportée au PIB mobilise une part des richesses toujours plus faible.

SNUipp-FSU 67

Raison n°5 : Parce que c'est une question de volonté politique

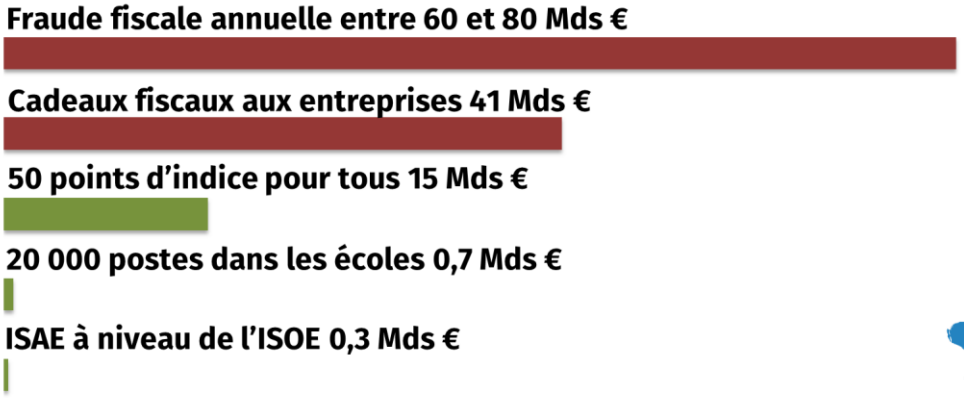

Voici le coût de quelques mesures emblématiques rompant avec l'austérité est faible en regard d'autres coûts ou décisions déjà actées.

1 milliard = 20 000 postes et l'ISAE au niveau de l'ISOE

SNUipp-FSU

Revaloriser les salaires des fonctionnaires, c'est possible !

1) Tout de suite 50 points pour toutes et tous

Il faut 15 milliards d'euros pour augmenter de 50 points d'indice tous les fonctionnaires.

Ainsi 5,5 millions d'agents, plus de 20% de la population active, bénéficieraient d'une hausse de salaire de près de 200 euros nets mensuel. Et cet argent serait réinjecté très majoritairement directement dans la consommation enclenchant un cercle économique vertueux amenant ensuite des créations d'emplois et des hausses de salaires dans le privé...

Ces 15 milliards d'euros, ce sont aussi :

- **Seulement moins du quart du montant annuel de la fraude fiscale**

Le rapport parlementaire d'octobre 2013 confirmait le chiffrage du montant de la fraude fiscale annuelle estimé entre 60 et 80 milliards de manque à gagner pour l'Etat chaque année.

- **Seulement un gros tiers des cadeaux fiscaux aux entreprises**

Le coût des différents allègements fiscaux des entreprises, crédit d'impôts compétitivité-emploi (CICE) mixé avec le pacte de responsabilité, sera à terme de 41 milliards d'euros annuels. Les entreprises n'ont aucune contrainte formelle en termes d'emplois en échange de ces cadeaux fiscaux. Pour l'instant peu d'accords de branches professionnelles ont été conclus et les objectifs de créations d'emplois sont plus que modestes.

2) Porter l'ISAE du premier degré au niveau de l'ISOE pour toutes et tous

Tripler le montant de l'ISAE et la porter à 1200€, l'équivalent de la part fixe de l'ISOE du second degré tout en l'étendant aux enseignants des écoles qui en sont écartés ne couterait que 300 millions d'euros.

3) Permettre à tous d'accéder à la hors classe

Il s'agit de transformer la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille.

4) Augmenter régulièrement la valeur du point d'indice

Une hausse de 1% de la valeur du point d'indice représente 1,75 milliard d'euros.

SNUipp-FSU 67